

Le Temps

I. Le Temps. 1942-04-16.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

MEDITATIONS

Sur quelques strophes de Péguy

Au milieu des péripéties du drame mondial où se jouent les destinées de la France, je cherche, poussé par un irrésistible instinct de conservation, à me raccrocher aux images, aux pierres, aux paroles, vraiment françaises. Lorsque dans ma promenade matinale, à flanc de coteau, je puis, si le soleil d'avril le dégage et si les couleurs du printemps le soulignent, découvrir les lignes des horizons couturiers, je les contemple, lentement, avec la même tendresse qu'après une longue absence, et la paix des montagnes bleues, aux sommets encore neigeux, descend en moi. Je cherche encore à me défendre contre la marée du paganisme en méditant sous les voûtes gothiques de la cathédrale historique et auprès des piliers romans de l'église paysanne où mes morts venaient prier. Lorsque je retrouve, sous la plume d'un bon ouvrier des lettres nationales, une page dont la force, la vérité, l'harmonie sont vraiment françaises, — je veux dire immortelles, — cette lecture retrempe et redresse. Je me sens alors renaitre. Hier j'avais ouvert Montesquieu. Aujourd'hui j'ai repris les poèmes de l'écrivain qui a le mieux incarné l'esprit et exprimé les croyances d'une génération dont les efforts ont effacé de la carte et de l'histoire de France l'empreinte de deux défaites, coloniale et européenne: mon camarade Charles Péguy. En feuilletant le Mystère des saints Innocents, j'ai retrouvé le jugement que Péguy ne craint pas de faire porter sur le peuple de France par le Dieu des chrétiens. Cette prosopopée rythmée rappelle si exactement ce qu'était dans un passé récent, et ce que peut redevenir notre nation lorsqu'elle n'est ni corrompue par l'étranger ni broyée par l'invasion, que je ne cesse plus de relire les versets, — comme on boit, à longs traits, après une marche épuisante, l'eau vivifiante de mon village, filtrée et minéralisée par les couches volcaniques de son vieux terroir. Relisons ensemble cette magnifique prosopopée, d'une actualité saisissante: Or pour cela, dit Dieu, avec mes Français, je suis bien servé. C'est un peuple qui est venu au monde, la main ouverte et le cœur libéral. Il donne. Il sait donner. Il est naturellement généreux. Quand il donne, il ne vend pas, ce lui-ci, et il ne prête pas à la petite semaine. Il donne pour rien. Autrement est-ce donner? Il aime pour rien. Autrement est-ce aimer? Il propose pas toujours des marchés généraux. Il aime le peuple libre, le peuple gratuit et non plus seulement le peuple jardi-

ACADEMIES, ECOLES

Ecoles nationales vétérinaires

Le concours d'admission aux écoles vétérinaires d'Alfort, de Lyon et de Toulouse aura lieu le lundi 3 août 1942 à Alfort, Amiens, Bordeaux, Limoges, Lyon, Nancy, Rennes, Toulouse et Alger. Le concours est ouvert aux jeunes gens âgés de 18 ans au moins au 1^{er} octobre, pourvu du diplôme complet de bachelier ou de celui d'ingénieur agronome ou agricole. Envoyer le dossier complet d'inscription au ministère de l'Agriculture (service vétérinaire), Hôtel Mondial à Vichy, pour la zone non occupée; 76, rue de Valenciennes à Paris, pour la zone occupée, avant le 18 juin 1942.

Ecoles nationales de Fontenay et de Saint-Claude - Concours de bourses.

La dernière session du concours des bourses destinée aux jeunes gens et jeunes filles désirant préparer le concours d'entrée aux écoles nationales de Fontenay et de Saint-Claude (anciennes bourses de quatrième année) s'ouvrira le jeudi 11 juin 1942 au chef-lieu de chaque département, ainsi qu'à Tomis et à Rabat, et sera réservée aux aspirants et aspirantes ayant fait acte de candidature à une session antérieure. Le programme de ce concours sera le même qu'en 1941.

Caisse générale des retraites de la presse française

Les membres de la Caisse générale des retraites de la presse française sont convoqués par le conseil d'administration en assemblée générale extraordinaire, à Paris, salle des Centraux, 8, rue Jean-Goujon (8^e), pour le samedi 9 mai 1942, à 11 h. 30.

PHILATELIE

Une journée nationale du timbre

Le dimanche 19 avril sera la journée du timbre dans 60 villes de France des deux zones; les sociétés philatéliques organisent une journée de bienfaisance au profit des œuvres de prisonniers de guerre ou du Secours national; une exposition philatélique et une bourse aux timbres seront ouvertes au public et les recettes seront intégralement versées aux œuvres charitables. A l'occasion de cette journée un cachet spécial original, qui ne sera en service que le 19 avril, a été créé; il servira à l'oblitération des correspondances déposées aux bureaux de postes ouverts pour la circonstance dans les salles d'exposition.

ACADEMIES, ECOLES

Le problème des Archives nationales

Il existe, en effet, un problème des Archives nationales. Il ne leur est, au reste, nullement particulier; c'est celui qui se pose pour bien d'autres établissements: la Bibliothèque nationale, par exemple. La donnée ne varie pas: comment, dans un espace relativement restreint, faire tenir des dépôts dont le volume ne cesse de croître? Déjà en 1922 un des derniers directeurs des Archives, M. Ch.-V. Langlois, écrivait: « Il faut les agrandir, car il y a maintenant près d'un demi-siècle que la capacité normale de cet édifice a été atteinte, et depuis lors les versements n'ont pas cessé d'y affluer. » Aujourd'hui, au lendemain de la transformation politique de notre pays, comme ce fut toujours le cas à la suite des révolutions qui marquent notre histoire, des masses de documents, provenant notamment des Assemblées parlementaires disparues, vont affluer vers des Francs-Bourgeois. Quelles furent les solutions de ce problème dans le passé, quelles seront celles de l'avenir?

PHILATELIE

Une journée nationale du timbre

Le dimanche 19 avril sera la journée du timbre dans 60 villes de France des deux zones; les sociétés philatéliques organisent une journée de bienfaisance au profit des œuvres de prisonniers de guerre ou du Secours national; une exposition philatélique et une bourse aux timbres seront ouvertes au public et les recettes seront intégralement versées aux œuvres charitables. A l'occasion de cette journée un cachet spécial original, qui ne sera en service que le 19 avril, a été créé; il servira à l'oblitération des correspondances déposées aux bureaux de postes ouverts pour la circonstance dans les salles d'exposition.

PHILATELIE

Une journée nationale du timbre

Le dimanche 19 avril sera la journée du timbre dans 60 villes de France des deux zones; les sociétés philatéliques organisent une journée de bienfaisance au profit des œuvres de prisonniers de guerre ou du Secours national; une exposition philatélique et une bourse aux timbres seront ouvertes au public et les recettes seront intégralement versées aux œuvres charitables. A l'occasion de cette journée un cachet spécial original, qui ne sera en service que le 19 avril, a été créé; il servira à l'oblitération des correspondances déposées aux bureaux de postes ouverts pour la circonstance dans les salles d'exposition.

PHILATELIE

Une journée nationale du timbre

Le dimanche 19 avril sera la journée du timbre dans 60 villes de France des deux zones; les sociétés philatéliques organisent une journée de bienfaisance au profit des œuvres de prisonniers de guerre ou du Secours national; une exposition philatélique et une bourse aux timbres seront ouvertes au public et les recettes seront intégralement versées aux œuvres charitables. A l'occasion de cette journée un cachet spécial original, qui ne sera en service que le 19 avril, a été créé; il servira à l'oblitération des correspondances déposées aux bureaux de postes ouverts pour la circonstance dans les salles d'exposition.

PHILATELIE

Une journée nationale du timbre

Le dimanche 19 avril sera la journée du timbre dans 60 villes de France des deux zones; les sociétés philatéliques organisent une journée de bienfaisance au profit des œuvres de prisonniers de guerre ou du Secours national; une exposition philatélique et une bourse aux timbres seront ouvertes au public et les recettes seront intégralement versées aux œuvres charitables. A l'occasion de cette journée un cachet spécial original, qui ne sera en service que le 19 avril, a été créé; il servira à l'oblitération des correspondances déposées aux bureaux de postes ouverts pour la circonstance dans les salles d'exposition.

AU JOUR LE JOUR

Le problème des Archives nationales

Il existe, en effet, un problème des Archives nationales. Il ne leur est, au reste, nullement particulier; c'est celui qui se pose pour bien d'autres établissements: la Bibliothèque nationale, par exemple. La donnée ne varie pas: comment, dans un espace relativement restreint, faire tenir des dépôts dont le volume ne cesse de croître? Déjà en 1922 un des derniers directeurs des Archives, M. Ch.-V. Langlois, écrivait: « Il faut les agrandir, car il y a maintenant près d'un demi-siècle que la capacité normale de cet édifice a été atteinte, et depuis lors les versements n'ont pas cessé d'y affluer. » Aujourd'hui, au lendemain de la transformation politique de notre pays, comme ce fut toujours le cas à la suite des révolutions qui marquent notre histoire, des masses de documents, provenant notamment des Assemblées parlementaires disparues, vont affluer vers des Francs-Bourgeois. Quelles furent les solutions de ce problème dans le passé, quelles seront celles de l'avenir?

Le problème des Archives nationales

Il existe, en effet, un problème des Archives nationales. Il ne leur est, au reste, nullement particulier; c'est celui qui se pose pour bien d'autres établissements: la Bibliothèque nationale, par exemple. La donnée ne varie pas: comment, dans un espace relativement restreint, faire tenir des dépôts dont le volume ne cesse de croître? Déjà en 1922 un des derniers directeurs des Archives, M. Ch.-V. Langlois, écrivait: « Il faut les agrandir, car il y a maintenant près d'un demi-siècle que la capacité normale de cet édifice a été atteinte, et depuis lors les versements n'ont pas cessé d'y affluer. » Aujourd'hui, au lendemain de la transformation politique de notre pays, comme ce fut toujours le cas à la suite des révolutions qui marquent notre histoire, des masses de documents, provenant notamment des Assemblées parlementaires disparues, vont affluer vers des Francs-Bourgeois. Quelles furent les solutions de ce problème dans le passé, quelles seront celles de l'avenir?

Le problème des Archives nationales

Il existe, en effet, un problème des Archives nationales. Il ne leur est, au reste, nullement particulier; c'est celui qui se pose pour bien d'autres établissements: la Bibliothèque nationale, par exemple. La donnée ne varie pas: comment, dans un espace relativement restreint, faire tenir des dépôts dont le volume ne cesse de croître? Déjà en 1922 un des derniers directeurs des Archives, M. Ch.-V. Langlois, écrivait: « Il faut les agrandir, car il y a maintenant près d'un demi-siècle que la capacité normale de cet édifice a été atteinte, et depuis lors les versements n'ont pas cessé d'y affluer. » Aujourd'hui, au lendemain de la transformation politique de notre pays, comme ce fut toujours le cas à la suite des révolutions qui marquent notre histoire, des masses de documents, provenant notamment des Assemblées parlementaires disparues, vont affluer vers des Francs-Bourgeois. Quelles furent les solutions de ce problème dans le passé, quelles seront celles de l'avenir?

Le problème des Archives nationales

Il existe, en effet, un problème des Archives nationales. Il ne leur est, au reste, nullement particulier; c'est celui qui se pose pour bien d'autres établissements: la Bibliothèque nationale, par exemple. La donnée ne varie pas: comment, dans un espace relativement restreint, faire tenir des dépôts dont le volume ne cesse de croître? Déjà en 1922 un des derniers directeurs des Archives, M. Ch.-V. Langlois, écrivait: « Il faut les agrandir, car il y a maintenant près d'un demi-siècle que la capacité normale de cet édifice a été atteinte, et depuis lors les versements n'ont pas cessé d'y affluer. » Aujourd'hui, au lendemain de la transformation politique de notre pays, comme ce fut toujours le cas à la suite des révolutions qui marquent notre histoire, des masses de documents, provenant notamment des Assemblées parlementaires disparues, vont affluer vers des Francs-Bourgeois. Quelles furent les solutions de ce problème dans le passé, quelles seront celles de l'avenir?

Le problème des Archives nationales

Il existe, en effet, un problème des Archives nationales. Il ne leur est, au reste, nullement particulier; c'est celui qui se pose pour bien d'autres établissements: la Bibliothèque nationale, par exemple. La donnée ne varie pas: comment, dans un espace relativement restreint, faire tenir des dépôts dont le volume ne cesse de croître? Déjà en 1922 un des derniers directeurs des Archives, M. Ch.-V. Langlois, écrivait: « Il faut les agrandir, car il y a maintenant près d'un demi-siècle que la capacité normale de cet édifice a été atteinte, et depuis lors les versements n'ont pas cessé d'y affluer. » Aujourd'hui, au lendemain de la transformation politique de notre pays, comme ce fut toujours le cas à la suite des révolutions qui marquent notre histoire, des masses de documents, provenant notamment des Assemblées parlementaires disparues, vont affluer vers des Francs-Bourgeois. Quelles furent les solutions de ce problème dans le passé, quelles seront celles de l'avenir?

ECHOS ET INFORMATIONS

Les cheveux et la dent de Bouddha

C'est dans la galerie de fer, le 73, de la « dagdoba », la haute tour de 98 mètres de la « Grande Pagode » de Rangon, que se trouve enfermée et pieusement gardée la relique la plus précieuse qui puisse exister pour un bouddhiste: les cheveux de Bouddha. Ils y auraient été déposés en 585 avant J.-C. par les deux fils du roi birman, Toutan-Té, qui, avant de mourir, avait fait construire la pagode spécialement dans ce but. Depuis lors tous les rois et princes de Birmanie ont tenu à contribuer à son entretien, mais toutes les transformations de la pagode ont dû s'accomplir sans jamais toucher à la partie contenue la relique.

Mariages

On a célébré mardi à Paris, en l'église Saint-Honoré d'Eylau, un mariage national de l'Odéon, et de Mlle Jacqueline Horner, la sportive bien connue, les fiançailles de son mariage. M. Hautecœur, secrétaire général des beaux-arts, et M. René Rocher, du théâtre national de l'Odéon.

Nécrologie

On annonce la mort de M. Paul Bourlier, ancien champion de cyclisme, ancien chanteur d'opéra-comique, chevalier de la Légion d'honneur, lauréat de l'Académie, qui a été désigné pour présider aux destinées du cyclisme dans la zone non occupée.

Nouvelles religieuses

Demain jeudi 16 avril une messe sera célébrée à Lyon, à 10 heures, en l'église Saint-Bonaventure, sous la présidence de S. Em. le cardinal Gerlier, à la mémoire des morts des chars de combat.

Nouvelles diverses

M. Benoit-Méchin, secrétaire d'Etat à la vice-présidence du conseil, a offert mardi à l'hôtel Matignon un déjeuner en l'honneur de M. Giro.

Expositions

Les expositions des serres de la ville de Paris sont en fleurs, et le public va pouvoir, du 17 avril au 3 mai, visiter les collections de fleurs de la ville de Paris, dans le jardin municipal, au jardin de la Porte d'Auteuil, qui réunira cette année 350 variétés, dont certaines atteignent parfois la taille de petits arbres.

Conférences

M. Paul Valéry, de l'Académie française, fera, le mercredi 18 avril, à 17 heures, au théâtre des Célestins, une conférence sur la poésie.

WAGNER A PARIS

II. - Le second séjour: « Tannhäuser » (1860-1861)

PAR PIERRE LALO

comprendre la musique, sans énergie et sans flamme. Wagner sollicita en haut lieu l'autorisation de prendre sa place et de conduire lui-même: on lui fit comprendre que c'était impossible. Puis vint la grande affaire du ballet. L'Opéra unanime, du directeur aux ouvreuses, réclamait un ballet dans Tannhäuser. Après une longue résistance, Wagner crut: « Je me décidai, dit-il, à élargir la première scène, celle de Vénus; je pensais qu'ainsi l'on ne pouvait plus se plaindre de ma mauvaise volonté. » Cat « élargissement », c'est le Verusberg. Mais on lui déclara aussitôt que ce préliminaire ballet n'était pas un: d'une musique trop forte, trop violente, sans gaieté ni suavité; d'ailleurs, peu dansante, et incompréhensible à ces dames de la chorégraphie. Il fallait un autre ballet, mais un vrai celui-là, dans la fête du deuxième acte. Comme Wagner rêvait sourd aux prières de Royer, le comte Walewski, ministre d'Etat, le fait venir et, avec les meilleures intentions du monde, s'efforce de lui faire comprendre qu'on a pour seul désir de lui préparer un triomphe; il explique à cet Allemand, mal instruit des habitudes du monde élégant à Paris, qu'un divertissement au premier acte ne compte pas; que le succès de la pièce dépend uniquement des habitudes de l'Opéra, qui, d'instinct, ne vient au théâtre que pour le ballet, et ont coutume d'arriver au milieu de la représentation; qu'il faut donc

placer un ballet à cet endroit-là, faute de quoi l'on est assuré d'un désastre. Mais Wagner, tout en remerciant Walewski, et en rendant hommage à sa bienveillance, ne se laisse pas fléchir. Cette longue argumentation d'un ministre d'Etat à propos d'un ballet, son imperturbable gravité, ses efforts de persuasion, sont des choses admirables. Je le dis sans ironie: quel est aujourd'hui le ministre qui prendrait tant de peine à propos de musique et pour un musicien? Pendant ce temps, les journaux parisiens faisaient pleuvoir sur Wagner un déluge d'articles hostiles, les uns sérieux, les autres plaisants, d'échos fantaisistes et de caricatures. Tout le monde s'en mêlait: Cham, le grand Daumier, même Célian Nanteuil, survivant des batailles romantiques: chacun apportait sa pierre pour lapider le prophète de la « musique de l'avenir ». On prêtait aux maîtres illustres de l'art musical des propos sérieux ou moqueurs; on contait par exemple que Rossini, ayant à dîner un partisan du wagnérisme, lui avait offert de la sauce mais sans poisson, puisqu'il prétendait aimer une musique sans mélodie. Inutile d'insister sur ces historiettes, que personne n'ignore. On arriva ainsi à la première représentation. L'infortuné Wagner, qui ne connaissait, en fait de premières, que celles de Dresde, se trouva soudain aux prises avec les difficultés de Paris: son inexpérience en fut accablée.

Chacun de mes amis et partisans exigea de moi une bonne place; et j'eus le gros ennui de ne pouvoir contenir la plus grande partie d'entre eux. Quelques-uns firent preuve d'une susceptibilité excessive. Champfleury me reprocha par lettre mon crime de lèse-amitié. Gasperini se brouilla ouvertement avec moi. Mme Blandine Olivier, qui pendant les répétitions avait témoigné du plus chaleureux enthousiasme, crut à un manque total d'égarés, lorsqu'elle et son mari furent d'un orchestre. Mais la répartition des billets ne dépendait pas de moi. A qui on les distribuait, je ne devais l'apprendre que trop tôt. Du moins, la façon dont ma pièce fut accueillie le 13 mars 1861 ouvrit les yeux à mes amis, et ils comprurent que je ne les avais pas invités à un triomphe. L'histoire de cette soirée célèbre a été contée cent fois. Il suffit de rappeler ce que fut un « jour » historique: le jour le plus fameux, avec celui des Burggraves, qui soit dans les annales de l'art à Paris pendant tout le dix-neuvième siècle. La deuxième représentation fut donnée le 18 mars; elle s'amorça d'abord mieux que la première. « L'ouverture avait été applaudie sans protestation, dit Wagner. Des bravos avaient accueilli le septuor de la finale. Mme Tedesco, qui se montrait enfin enchantée de son rôle de Vénus, parce qu'elle y portait une magnifique perruque blonde pou-